

- ORDRE DU JOUR -

I - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 01 - Décision Modificative n° 2 au Budget principal
- 02 - Décision Modificative n° 1 au Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu
- 03 - Taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) :
actualisation des tarifs
- 04 - Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public suite à des travaux effectués sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- 05 - FISAC : attribution de subventions
- 06 - Equipement en vidéo-protection du quartier de Royallieu :
demande de subvention départementale
- 07 - Syndicat intercommunal des rus de Berne et des Planchette – approbation des nouveaux statuts – sept 2015
- 08 - Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) : désignation d'un représentant

Personnel

- 09 - Modification du tableau des effectifs
- 10 - Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2015
- 11 - Logements de fonction : ajout d'un emploi à la liste des bénéficiaires

Affaires immobilières

- 12 - Cession d'une emprise de terrain à détacher de la parcelle cadastrée CB n° 158 à la Société Protectrice des Animaux (SPA)

II – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

- 13 - Demande de dérogation au délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)
- 14 - Elaboration des diagnostics d'accessibilité des Etablissements recevant du Public : souscription à l'offre d'achats groupés de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP)

III - VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

- 15 - Droits de voirie : intégration d'une nouvelle prestation et tarifs

IV – URBANISME

- 16 - Fonds d'aide au ravalement : attribution de subventions
- 17 - Participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissement d'avenir « Ville et territoires durables »

V – AFFAIRES SOCIALES

- 18 - Conventions de partenariat relatives aux dispositifs « Pass Permis Citoyen » et « permis citoyen »
- 19 - Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2014

VI – ENSEIGNEMENT et FORMATION

- 20 - Rémunération des intervenants sur le temps périscolaire
- 21 - Création d'une plateforme de réussite scolaire

VII – AFFAIRES CULTURELLES

- 22 - Mandat spécial (déplacement d'une délégation d'élus à ELBLAG)

VIII – SPORT et JEUNESSE

- 23 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales
- 24 - Demande d'allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines couvertes
- 25 - Redevance et conditions d'exploitation de la cafétéria du complexe sportif piscine-patinoire de Mercières

IX - QUESTIONS DIVERSES

- 26 - Décisions du Maire

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Décision Modificative
Au Budget Principal
n° 2

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

01 – Décision Modificative n° 2 au Budget principal

Rapporteur M. Emmanuel MARSIGNY

Le projet de DM 2 du budget principal s'équilibre :

En fonctionnement à	428 000 € en dépenses et en recettes
Et en investissement à	867 000 € en dépenses et en recettes

La Section de fonctionnement

Le projet de décision modificative n°2 se traduit par des recettes nouvelles qui proviennent essentiellement de l'indemnité d'assurance perçue suite au sinistre intervenu à la salle Dubillot.

Un rôle supplémentaire de 42 000 € au niveau des taxes d'habitation et de foncier bâti a également été enregistré.

Enfin les recettes perçues au titre du stationnement payant seront supérieures aux prévisions avec un dépassement estimé à 40 000 €, la prévision inscrite au BP2015 à hauteur de 150 000 € étant réalisée au 31/08.

L'ensemble de ces recettes nouvelles comptabilisées à hauteur de 428 000 € permettent d'envisager des dépenses nouvelles à même hauteur avec notamment l'engagement des travaux de remise en état de la salle Dubillot pour 117 000 € et la réalisation de travaux de peinture dans les écoles pour 70 000 €. Il est également prévu quelques ajustements de crédits et le versement de quelques subventions complémentaires pour un total de 43 500 €.

La section Investissement

Enregistre essentiellement le remboursement par anticipation d'un emprunt souscrit en 2012 auprès du crédit mutuel (BCMNE), qui s'est traduit par un nouvel emprunt à même hauteur de la Caisse d'Epargne de Picardie.

Par cette opération de réaménagement, la collectivité qui avait souscrit ce prêt au taux fixe de 5.40%, a réussi à refinancer le capital restant dû auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1,96%.

Le gain d'intérêts attendu sur la période résiduelle de 12 ans sera de 178 000 €.

Les autres lignes indiquées dans le document joint n'appellent pas d'observation particulière.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

N°ENV	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
				Budget 2015	Proposition DM2	Budget 2015	Proposition DM1
25761	64	6574	Subvention 2015 crèche associative Croix Rouge (complément/BP2015)	586 800,00	32 000,00		
18857	415	6748	Subvention exceptionnelle club de handball	0,00	3 500,00		
9598	423	6574	compléments subvention séjours de vacances	95 000,00	8 000,00		
153	811	6554	Contribution aux réseaux eaux pluviales (retrait de crédits)	305 595,00	-8 000,00		
21204	830	617	Frais d'étude Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (complément /BP)	15 000,00	28 000,00	0,00	17 000,00
26876	830	74718	Subvention DRAC pour étude AVAP				
12541	01	7788	Recouvrement assurance sinistre salle Dubillot (1° tranche)			0,00	290 000,00
12541	01	7788	Remboursement autres sinistres			0,00	14 000,00
11004	821	70323	Redevances d'occupation du domaine public (terrasses)			174 000,00	15 000,00
22304	01	73111	Centimes communaux rôles supplémentaires			71 000,00	42 000,00
569	73	7337	Droits de stationnement (horodateurs)			25 949 505,00	40 000,00
876	74	74781	Subventions ACSE actions Ville Vie Vacances 2015			150 000,00	10 000,00
11077	011	6188	Prestations diverses actions V.V.V	38 000,00	10 000,00	0,00	
12561	011	61522	Travaux de consolidation de désamiantage et de démolition partielle salle Dubillot	188 000,00	117 000,00		
408	011	6068	Petites fournitures pour studio enregistrement	0,00	1 000,00		
63	011	61522	Réfection des peintures école Robida	0,00	70 000,00		
26848	011	6188	Travaux d'entretien divers bâtiments -désamiantage et démolition (passerelle de Soissons,garages rue de l'aisne)	81 000,00	10 000,00		
14077	011	61521	Entretien des espaces verts (complément /BP)	780 000,00	39 000,00		
39	011	61522	Pose filet de protection toiture grenier à sel (transfert de l'investissement)	0,00	10 000,00		
24593	011	61522	Travaux de peinture crèche sainte Elisabeth -(transfert de l'investissement)	0,00	22 000,00		
110	011	6227	Frais d'avocat divers contentieux (Patinoire Municipale et autres)	35 000,00	25 000,00		
98	011	61551	réparations véhicules (complément de crédits)	38 000,00	4 500,00		
99	011	61551	Réparations engins de voirie (compléments de crédits)	13 800,00	9 000,00		
143	011	60633	Fournitures de voiries pour travaux en régie	55 000,00	20 000,00		
23448	011	61558	Réparation matériels de voirie (balayeuse)	10 000,00	7 000,00		
18723	011	611	Elimination des déchets organiques	40 000,00	13 000,00		
12931	011	6156	Réparation barrière accès CTM	2 000,00	7 000,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				428 000,00 €	428 000,00 €		428 000,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						0,00 €	

Accusé de réception en préfecture
0301586-20150925-012CM250915-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
060-21601568-20150925-016DM250917
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception en préfecture : 28/09/2015

Chapitre N°	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
				Budget 2015	Proposition DM2	Budget 2015	Proposition DM2
16	01	1641	remboursement anticipé emprunt BCMNE (taux fixe 5,40%)	0,00	857 000,00		857 000,00
16	01	1641	Nouvel emprunt auprès de la caisse Epargne (taux fixe 1,96%)				10 000,00
10	01	10222	FACTVA complément /BP 2015			620 000,00	
21	322	2188	Acquisition matériel éclairage des vitrines d'exposition	0,00	13 300,00		
23	322	2313	Travaux de rénovation du musée Vivanel (rés x004689 à solder)		-13 300,00		
	422	2188	Acquisition matériels studios d'enregistrement (rack répétition)	0,00	6 500,00		
20	020	2031	Frais d'études grenier à sel (transfert en fonctionnement)	10 000,00	-10 000,00		
23	64	2313	Menuiserie crèche saint Elisabeth (transfert en fonctionnement)	80 000,00	-22 000,00		
21	020	2188	Achat d'un monte escalier électrique E.JL	10 000,00	7 500,00		
21	821	21578	Mobilier urbain - coussins berlinois-	0,00	7 000,00		
21	30	2161	Acquisition œuvre d'art -sculpture carrefour des Nations Unies	0,00	21 000,00		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					867 000,00 €		867 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Décision Modificative
Au Budget Annexe
de la ZAC
du Camp de Royallieu
n° 1

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Etaient présents :

Date de convocation :
27 août 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Date d'affichage :
28 août 2015

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY

Date de transmission :

François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

02 – Décision Modificative n° 1 du Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Rapporteur M. Emmanuel MARSIGNY

Le projet de DM1 du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu s'équilibre :

En fonctionnement à	70 000 € en dépenses et en recettes
Et en investissement à	35 000 € en dépenses et en recettes

Il s'agit de prendre en compte le trop perçu sur subvention réclamé par l'ANRU dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'ex site Massey Fergusson. Le remboursement de cet indu de 35 000 € peut être financé par un complément de subvention perçu du SE 60 pour le financement des travaux d'éclairage public (redevance R 2).

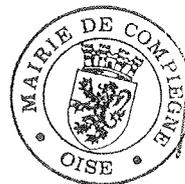
*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925_02CM2509_35-51
Date de télétransmission : 09/09/2015
Date de réception en préfecture : 28/09/2015

N° ENV.	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					BP 2015	Proposition DM1	BP 2015	Proposition DM1
4060	74		7478			140 000,00	35 000,00	
	67		673	Complément subvention SE 60				
				Titre annulé sur exercice antérieur	0,00	35 000,00		
				(trop perçu sur subvention ANRU - Travaux Massey Ferguson)				
	042		71355	Variation de stocks aménagés	1 363 570,00	35 000,00	234 000,00	
	042		71355	Variation de stocks aménagés				
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						70 000,00 €		70 000,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						0,00 €		

SECTION D INVESTISSEMENT

N° ENV.	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé Nature	DEPENSES		RECETTES	
					BP 2015	Proposition DM1	BP 2015	Proposition DM1
2028	040		3555		35 000,00			
				stocks sur travaux				
1009	040		3555		35 000,00	1 363 570,00	35 000,00	
				stocks sur travaux				
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES D INVESTISSEMENT						35 000,00 €		35 000,00 €
RESULTAT D INVESTISSEMENT						0,00 €		

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Taxes locales sur la
consommation finale
d'électricité (TLCFE)
Actualisation des tarifs

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

03 – Taxes locales sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur

Rapporteur M. Michel FOUBERT

L'article 37 de la Loi de Finances rectificative 2014 N°2014-1655 en date du 29 décembre 2014, prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) seront calculées en appliquant aux tarifs de base un coefficient multiplicateur unique choisi, en ce qui concerne les communes, parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50.

Désormais, ce coefficient ne sera plus sujet à indexation et l'actualisation s'appliquera uniquement, et de manière automatique, sur les tarifs légaux de la taxe en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2013.

A ce jour, les tarifs de la taxe sont fixés selon le barème suivant :

- 0,75 € par mégawattheure pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
- 0,25 € par mégawattheure pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kilovoltampères,
- 0,75 € par mégawattheure pour les consommations autres que professionnelles.

Cette nouvelle disposition, qui va dans le sens d'une mesure de simplification, dispensera le Conseil Municipal de délibérer annuellement sur l'actualisation du coefficient multiplicateur.

La collectivité ayant jusqu'alors pris l'option de faire application du coefficient multiplicateur maximal, soit 8,49 pour l'année 2015, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le coefficient multiplicateur de la TLCFE à **8,50**.

Ce coefficient multiplicateur prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2016. Pour mémoire, le produit issu de l'application de cette taxe représente une recette annuelle de l'ordre de 750 000 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN :

La collectivité ayant jusqu'alors pris l'option de faire application du coefficient multiplicateur maximal, soit 8,49 pour l'année 2015, le CONSEIL MUNICIPAL décide de fixer le coefficient multiplicateur de la TLCFE à **8,50**.

ARTICLE DEUX :

Ce coefficient, qui ne sera plus sujet à indexation et dont l'actualisation s'appliquera uniquement, et de manière automatique, sur les tarifs légaux de la taxe en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2013, prendra effet à compter **du 1^{er} Janvier 2016**.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marin
Philippe MARIN
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Redevance pour
l'occupation provisoire
du domaine public
suite à des travaux
effectués sur les réseaux
de transport et de
distribution
d'électricité et de gaz

Date de convocation :
27 août 2015

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

**04 – Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public
suite à des travaux effectués sur les réseaux de transport et de distribution
d'électricité ou de gaz**

Rapporteur M. Eric HANEN

En application de l'article L2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales, le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a fixé le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les réseaux de transport et de distribution d'électricité ou de gaz. (ROPDP)

La redevance est provisoire car elle est actionnée à l'occasion de chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de transport ou de distribution d'électricité et de gaz. Les travaux peuvent concerner les canalisations existantes ou de nouvelles canalisations et doivent avoir été exécutés au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

La redevance, fixée dans la limite du plafond défini dans le décret susvisé, est issue du calcul suivant :

$$\text{ROPDP} = 0,35 \text{ €} \times L \text{ (longueur du réseau impacté par les travaux exprimée en mètres)}$$

Cette nouvelle taxe est fonction des travaux réalisés sur les réseaux. Ceux-ci sont soumis à déclaration des concessionnaires. Pour l'année 2014, à ce jour, un seul chantier a été déclaré. La redevance correspondante s'élève à 86,10 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UNIQUE :

Décide de faire application du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 et d'instaurer sur le territoire communal, la Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) applicable pour les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution et de transport d'électricité ou de gaz.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-04CM250915-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015FISAC : attribution
de subventions

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
28 août 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

Etaient représentés :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

05 – Plan pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat (FISAC) versement de subventions

Rapporteur M. Philippe TRINCHEZ

Par délibération en date du 29 mars 2013, la Ville de Compiègne a adhéré au Plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces de centre ville et centres bourgs mis en œuvre par l'Agglomération de la Région de Compiègne.

A ce titre, elle a notamment décidé de contribuer financièrement au fonds « façades-vitrines-accessibilité » qui repose sur un cofinancement du FISAC de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour 32 000 € et des communes-membres pour 32 000 €, soit un total de 64 000 €.

Le montant des travaux subventionnables a été défini comme suit : a minima de 1 500 € HT et plafonné à 30 000 € HT par bénéficiaire. Le taux de subvention est fixé à 30 % (15% FISAC-7,5% ARC-7,5% commune).

A ce titre, 5 nouveaux dossiers concernant le territoire de Compiègne ont été examinés et validés par le comité de pilotage (tableau en annexe).

Les subventions correspondantes ont été versées par l'Agglomération de la Région de Compiègne en tant que gestionnaire du fonds.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'Agglomération de la part contributive de la Ville de Compiègne égale à 25% du montant des subventions accordées, soit **un montant total de 7 284 €** qui se décline comme suit

- S.A.R.L Boulangerie de la Victoire : 1 134 €
- HAIR DESIGNER : 549 €
- BRULERIE COUR LE ROI : 2 250 €
- CREPE HOUSE : 1 247 €
- WILL' : 2 104 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, compte 20422.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'accorder une subvention correspondant aux 7,5 % de participation de la Commune comme indiqués ci-après :

- S.A.R.L Boulangerie de la Victoire : 1 134 €
- HAIR DESIGNER : 549 €
- BRULERIE COUR LE ROI : 2 250 €
- CREPE HOUSE : 1 247 €
- WILL' : 2 104 €

ARTICLE DEUX :

Ces subventions seront prélevées sur le fonds d'un montant de 20 000 € préalablement voté par délibération du 23 mars 2013 et inscrit au Budget de la Ville pour le versement de la participation de la Ville de Compiègne à cette action au profit des commerçants compiégnais au compte 20422.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
 060-216001586-20150925-050915-DE
 Date de télétransmission : 28/09/2015
 Date de réception préfecture : 28/09/2015

Bénéficiaire	Description sommaire des travaux	Dépense subventionnable HT	Montant global de la subvention	Contribution de la Ville
A.R.L BOULANGERIE DE LA VICTOIRE	Pose d'une rampe rabattable et rénovation de la façade et des enseignes	15 123 €	4 536 €	1 134 €
HAIJIR DESIGNER 40, rue des Frères Lumières	Changement des vitrines pour améliorer l'isolation thermique	7 320 €	2 196 €	549 €
BRULERIE COUR LE ROI Société MISYL 10, Place de l'Hôtel de Ville	Rénovation de la façade et de l'ensemble intérieur du magasin	30 000 €	9 000 €	2 250 €
CREPE HOUSE 1, rue Solférino	Rénovation de la façade et des enseignes	16 625 €	4 988 €	1 247 €
WILL' Société WILLEMS 14, rue des Trois Barbeaux	Rénovation de la façade et des enseignes	28 049 €	8 416 €	2 104 €
Montant total de la contribution de la Ville de Compiègne				7 284 €

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Equipement
en vidéo protection du
quartier de Royallieu :
demande de subvention
départementale

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :

39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

**06 – Equipement en vidéo-protection des espaces publics :
demande de subvention auprès du Département de l'Oise**

Rapporteur M. Eric VERRIER

Par courrier en date du 28 juillet 2015, le Département de l'Oise a informé les communes que, dans le cadre des mesures annoncées dans le programme de l'actuelle majorité départementale, des subventions pourraient leur être accordées pour l'équipement en vidéo-protection destiné à la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

Il est un fait que la Ville de Compiègne s'est déjà engagée dans cette démarche et 44 caméras sont déjà installées sur le territoire communal. S'agissant du quartier de Royallieu, 4 caméras, dont le périmètre est situé entre le carrefour Angélique, le square Blaise Pascal et la rue Bernard Moraçais, ont déjà été installées et sont reliées au centre de supervision intercommunal. Depuis cette première installation réalisée en 2009, d'autres faits de délinquance ont toutefois été commis dans ce quartier à l'encontre de commerces situés en dehors du périmètre initial couvert par la vidéo-protection, notamment à l'arrière du magasin Intermarché. Il s'agit de vols à main armée et de tentatives de cambriolages.

L'installation de 4 à 6 caméras supplémentaires, pour un montant estimé à 60 000 €, est donc à l'étude afin d'étendre le périmètre de vidéo-protection et sécuriser le quartier de Royallieu.

Dans la mesure où ces équipements sont désormais subventionnables, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise pour l'installation de 4 à 6 caméras supplémentaires, pour un montant estimé à 60 000 €, afin d'étendre le périmètre de vidéo-protection et sécuriser le quartier de Royallieu.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-06CM250915-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Syndicat intercommunal
des rus de Berne, des
Planchettes et de Vandy
et leurs affluents
Approbation des
nouveaux statuts

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Etaient présents :

Date de convocation :
27 août 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,

Date d'affichage :
28 août 2015

Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY

Date de transmission :

François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

**07 – Syndicat Intercommunal des rus de Berne et des Planchettes et leurs affluents :
modification des statuts suite à l'extension du périmètre et à l'adhésion de
nouvelles communes**

Rapporteur Mme Arielle FRANÇOIS

Par délibération en date du 20 février 2015, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet d'extension du périmètre d'intervention du comité syndical des rus de Berne et des Planchettes et de leurs affluents au ru du Vandy ainsi qu'à l'adhésion de nouvelles communes.

Cette extension implique une évolution des statuts qu'il vous est également demandé d'approuver. Les modifications concernent principalement le nombre de sièges dévolus à chaque commune et un changement des participations financières, sans grande incidence pécuniaire, comme exposé à l'article 7 des nouveaux statuts dont un exemplaire figure en annexe du présent rapport.

Pour mémoire, par délibération du 20 février 2015, les élus désignés à la représentation de la Ville au sein de ce syndicat sont :

	Titulaires	Suppléants
Délégués de Compiègne	Philippe MARINI	Nicolas LEDAY
	Arielle FRANÇOIS	Dominique RENARD
	Philippe TRINCHEZ	Eric VERRIER
	Etienne DIOT	Sylvianne ROMET

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Approuve les nouveaux statuts du syndicat intercommunal des rus de Berne, des Planchettes, et du Vandy et de leurs affluents, et toutes les évolutions qu'ils impliquent notamment concernant les changements relatifs aux participations financières comme exposé à l'article 7 desdits nouveaux statuts.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-07CM250915-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

Syndicat Intercommunal pour l'entretien et l'aménagement Des rus de Berne, des Planchettes, du Vandy et de leurs affluents

STATUTS

Préambule :

Le syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement des rus de Berne et des Planchettes, et de leurs affluents, a été constitué par les communes de Compiègne, La Croix Saint Ouen, Pierrefonds et Vieux-Moulin, suivant arrêté préfectoral du 14 avril 2003, pris en application des articles L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 1 : ORIGINE

En application des articles L5211-1 et suivants et L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de Compiègne, La Croix Saint-Ouen, Pierrefonds, Saint-Jean-Aux-Bois, Vieux-Moulin, Chelles, Croutoy, Cuise-la-Motte, Hautefontaine, et Saint-Etienne-Roilaye, un syndicat qui a pris la dénomination de :

Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement Des rus de Berne, des Planchettes, du Vandy et de leurs affluents

Article 2 : OBJET :

Le syndicat a pour vocation de rassembler toutes les communes riveraines des rus de Berne, des Planchettes, et du Vandy afin d'assurer l'entretien et l'aménagement de l'ensemble des cours d'eau figurant dans les documents ci-annexés.

Ceci implique en particulier :

- 1) de définir et de réaliser (ou de faire réaliser) tous travaux de restauration ou d'aménagement de ces cours d'eau ;
- 2) de définir le schéma d'entretien de ces cours d'eau et réaliser les travaux qui en découlent ;
- 3) de s'opposer à tout fait ayant un impact négatif sur le libre écoulement, le régime et la qualité des eaux ;
- 4) de coordonner son action avec celle des administrations et organismes compétents pour la défense des objectifs mentionnés ci-dessus.
- 5) De faire réaliser, s'il le juge nécessaire ou opportun, des travaux concernant les ouvrages liés au maintien des berges, rencontrés sur ou dans le lit des rus, pour assurer le bon écoulement des cours d'eau. Il pourra en reporter éventuellement la charge sur les propriétaires directs.

Pour les travaux, le syndicat pourra faire appel, selon les circonstances, à des entreprises, à des chantiers écoles ou à des chantiers d'insertion sociale.

Article 3 : LE SIEGE
Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-07CM250915-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

Le siège du syndicat est fixé en mairie de La Croix Saint-Ouen.

Article 4 : DUREE

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 5 : COMITE SYNDICAL

Le syndicat est administré par un Comité Syndical comprenant des délégués titulaires et des délégués suppléants par commune adhérente.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux associés et suivent le sort de ces assemblées quant à la durée de leur mandat.

Les communes de Compiègne, La Croix Saint-Ouen, Pierrefonds, Saint-Jean-Aux-Bois, Vieux-Moulin, Chelles, Croutoy, Cuise-la-Motte, Hautefontaine, et Saint-Etienne-Roilaye élisent des délégués suppléants qui peuvent siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Il est prévu par commune :

Nom des communes	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Compiègne	4	4
La Croix Saint-Ouen	3	3
Pierrefonds	3	3
Saint-Jean-aux-Bois	3	3
Vieux-Moulin	3	3
Chelles	1	1
Croutoy	1	1
Cuise-La-Motte	1	1
Hautefontaine	1	1
Saint-Etienne-Roilaye	1	1
Total	21	21

Article 6 : BUREAU

(CGCT article L.5211-10)

Le Comité Syndical élit, en son sein, un bureau composé de 10 membres. Le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et de membres.

Article 7 : PARTICIPATIONS COMMUNALES :

La participation de chaque commune membre est calculée après déduction des subventions et participations de tiers obtenues pour financer les opérations de fonctionnement ou d'investissement du syndicat.

La participation aux frais résiduels de chaque commune membre est calculée à l'aide d'une clé de répartition, basée sur :

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-07CM250915-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

- le linéaire de berges : 40%
- la population du bassin versant : 30%
- la surface du bassin versant : 30%

De plus, une clé de répartition secondaire est appliquée uniquement au montant global des cotisations issues des communes des rus de Berne, des Planchettes et de leurs affluents, après déduction des subventions obtenues :

- 40% des charges résiduelles, à la charge de la commune de Compiègne,
- 30% des charges résiduelles, à la charge de la commune de La Croix Saint Ouen,
- 10% des charges résiduelles, à la charge de la commune de Pierrefonds,
- 10% des charges résiduelles, à la charge de la commune de Vieux-Moulin,
- 10% des charges résiduelles, à la charge de la commune de Saint-Jean-aux-Bois.

Les éléments servant au calcul de la clé de répartition sont présentés en annexe.

Article 8 : REGLEMENT INTERIEUR :

Le Comité Syndical définit et adopte un règlement intérieur précisant comment il entend conduire les actions décrites à l'article 2 du présent statut.

Article 9 : ADOPTION DES STATUTS :

Les présents statuts étudiés et adoptés par le Comité Syndical, complétant les arrêtés constitutifs du Syndicat, sont à annexer aux délibérations des Conseils Municipaux entérinant leur adoption.

A La Croix Saint OUEN, le

Le Président du Syndicat

Accusé de réception en préfecture
 060-216001586-20150925-07CM250915-DE
 Date de télétransmission : 28/09/2015
 Date de réception préfecture : 28/09/2015

		Répartition : 40% berge - 30% pop - 30% surface			1ère clé de répartition
		ratio % (berge)	ratio % (pop BV)	ratio % (surface BV)	
Berne et Planchettes ru de Vandy	Cuise-la-Motte	5.63%	3.85%	5.02%	4.91%
	Croutoy	0.72%	0.11%	1.23%	0.69%
	Hautefontaine	1.18%	0.51%	2.80%	1.47%
	Saint-Etienne-Roilaye	4.26%	0.62%	4.79%	3.33%
	Chelles	6.07%	0.84%	5.47%	4.32%
	COMPIEGNE	14.78%	79.43%	32.02%	39.35%
	LACROIX-SAINT-OUJEN	15.43%	8.80%	8.99%	11.51%
	PIERREFONDS	15.13%	4.11%	13.55%	11.35%
	Saint-Jean-aux-Bois	23.12%	0.53%	15.26%	13.99%
	VIEUX-MOULIN	13.68%	1.20%	10.87%	9.09%
	Total	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

2nde clé répartition	
	40.00%
	30.00%
	10.00%
	10.00%
	10.00%
	100%

rus concernés :

- ru de Berne et ses affluents
- ru des Planchettes et ses affluents
- ru de Vandy et ses affluents

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Recyclerie
de l'Agglomération de
Compiègne :
Désignation d'un
représentant

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :

39

Etaient représentés :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

**08 – Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) :
désignation d'un représentant de la Ville**

Rapporteur M. Philippe TRINCHEZ

Par délibérations en date du 28 mars 2014 et du 19 septembre 2014, le Conseil Municipal a désigné, comme représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Recyclerie de l'Agglomération Compiégnoise, Mme Sandrine de FIGUEIREDO et M. Philippe TRINCHEZ.

Toutefois, Mme Sandrine de FIGUEIREDO a également été désignée pour représenter l'ARC au sein de la RAC.

Il vous est, par conséquent, proposé que Mme Sandrine de FIGUEIREDO participe au conseil d'administration de la RAC en tant que représentante de l'ARC et que soit désigné un autre représentant pour la Ville.

Monsieur le Maire propose Mme Christine BRAULT.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Désigne Mme Christine BRAULT pour représenter la Ville aux côtés de M. Philippe TRINCHEZ, au sein du conseil d'administration de la Recyclerie de l'Agglomération Compiégnoise.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Modification
du Tableau des Effectifs
Modification du taux
d'emploi d'un agent

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGÉ par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date de transmission :

Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

09 a – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. Eric VERRIER

Modification du taux d'emploi d'un agent

Un adjoint administratif de 2^{ème} classe, employé sur un poste de secrétariat qui travaille actuellement à 75 %, a sollicité une augmentation de son taux d'emploi à 80 %. Compte tenu de la multiplicité des tâches qui lui sont confiées, il vous est proposé d'augmenter le temps de travail de cet agent à 80 % à compter du 1^{er} octobre 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 25 juin 2015
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

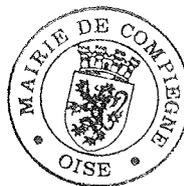
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE:

Décide d'augmenter à 80 % le temps de travail de cet agent, employé sur un poste de secrétariat, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Modification
du Tableau des Effectifs
Modification du taux
d'emploi d'un agent

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGÉ par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

09b – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. Eric VERRIER

Modification du taux d'emploi d'un agent

Par délibération en date du 31 mars 2007, un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe affecté au service animation des quartiers a été créé à temps non complet (60 %). L'agent titulaire de ce poste a fait valoir ses droits à la retraite. Afin d'assurer son remplacement et de renforcer l'équipe d'animation des quartiers, il vous est proposé de modifier le taux d'emploi de ce poste et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 25 juin 2015
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide modifier le taux d'emploi de ce poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe affecté au service animation des quartiers et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Modification
du Tableau des Effectifs
Changement de filière

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage : Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Date de transmission : Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Rendue exécutoire le : Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

09 c – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. Eric VERRIER

Changements de filières

Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe, affecté auparavant au Développement Social des Quartiers, a sollicité sa mutation interne au sein du service scolaire.

Il vous est donc proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 25 juin 2015
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de supprimer un poste d'adjoint d'animation, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,




Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Modification
du Tableau des Effectifs
Changement de filière

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER

Date de transmission :

Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE

Rendue exécutoire le :

Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

09d – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. Eric VERRIER

Changements de filière

Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe, affecté au service des Cyberbases, a sollicité sa mutation au sein des services administratifs de la Direction des Systèmes d'Information.

Il vous est donc proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 25 juin 2015
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

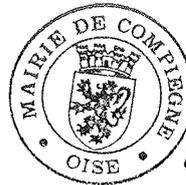
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Modification
du Tableau des Effectifs
Changement de filière

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER

Date de transmission :

Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE

Rendue exécutoire le :

Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

09e – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. Eric VERRIER

Changements de filière

Un adjoint technique de 2^{ème} classe, affecté au sein des écoles, a sollicité sa mutation au sein des services de l'Etat Civil.

Il vous est donc proposé de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de supprimer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2015.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 25 juin 2015

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et de supprimer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI

Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Modification
du Tableau des Effectifs
Créations et suppressions
de postes

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

09 f – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. Eric VERRIER

Créations et suppressions de postes

Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe de l'Agglomération a sollicité sa mutation au sein des services de la Ville de Compiègne. Un adjoint technique de 2^{ème} classe de la Ville de Compiègne a sollicité sa mutation au sein des services de l'Agglomération.

Il vous est donc proposé de créer un poste à temps complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 25 juin 2015
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de créer un poste à temps complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Modification
du Tableau des Effectifs
Renouvellement du
contrat à durée
déterminée du référent
éducatif de la Maison
Relais faisant fonction
de chef de service du
CHRS et de la Maison
Relais

Date de convocation :
27 août 2015

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-09gCM250915-DE
Date de télétransmission : 28/09/2015
Date de réception préfecture : 28/09/2015

09g – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. Eric VERRIER

Renouvellement du contrat à durée déterminée du référent éducatif de la Maison Relais faisant fonction de chef de service du CHRS et de la Maison Relais

Par délibération en date du 17 juin 2011, un emploi de référent éducatif a été créé pour la mise en œuvre des projets sociaux éducatifs mais également l'animation et l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies au CHRS et le soutien aux adultes parfois handicapés ou en difficulté d'insertion.

L'agent assurant cette mission a été recruté à la Maison Relais pour assurer le fonctionnement de cette résidence sociale et occuper le poste de moniteur éducateur créé par délibération du 24 octobre 2012.

Los de sa séance du 19 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat du référent éducatif de la Maison Relais pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2014.

Cette personne faisant fonction de chef de service de la Maison Relais et du CHRS, sa rémunération a été revalorisée pour tenir compte de ses nouvelles missions à compter du 15 avril 2015.

Il est rappelé que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise prend en charge l'intégralité de cette rémunération par convention avec le CCAS.

Le contrat du référent éducatif de la Maison Relais, faisant fonction de chef de service du CHRS et de la Maison Relais arrivant à échéance, il vous est proposé de le renouveler pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2015. Sa rémunération reste inchangée, calculée sur la base de l'indice brut 614/515 majoré à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire correspondant au grade de moniteur éducateur et intervenant familial.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la Commission Paritaire du 25 juin 2015

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de renouveler, pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2015, le contrat du référent éducatif de la Maison Relais, faisant fonction de chef de service du CHRS et de la Maison Relais

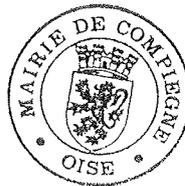
ARTICLE DEUX :

La rémunération de cet agent reste inchangée, calculée sur la base de l'indice brut 614/515 majoré à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire correspondant au grade de moniteur éducateur et intervenant familial.

Cette rémunération est prise en charge intégralement, par convention avec le CCAS, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2015

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

10 – Fixation des taux d'avancement de grade pour l'année 2015

Rapporteur M. Eric VERRIER

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Après consultation du Comité Technique le 3 juin dernier, il vous est proposé de fixer pour l'année 2015 les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CATEGORIE A :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	Administrateur hors classe	100%
ATTACHES TERRITORIAUX	Attaché Principal	100%
	Directeur	100%
INGENIEURS TERRITORIAUX	Ingénieur Principal	100%
	Ingénieur en Chef de classe normale	100%
	Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	100%
PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur d'Enseignement Artistique HC	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Conservateur en Chef	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX ET DE BIBLIOTHEQUES	Conservateur en Chef	100%
CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS	Conseiller Principal de 2ème cl	100%
	Conseiller Principal de 1ère cl	100%
PUERICULTRICES TERRITORIALES	Puériculture de classe supérieure	100%
	Puériculture hors classe	100%

CATEGORIE B :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
REDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur Principal de 2ème cl	100%
	Rédacteur Principal de 1ère cl	100%
TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien Principal de 2ème cl	100%
	Technicien Principal de 1ère cl	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE BIBLIOTHEQUES	Assistant de Conservation Principal de 2ème cl	100%
	Assistant de Conservation Principal de 1ère cl	100%
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS	Educateur Principal de 2ème cl	100%
	Educateur Principal de 1ère cl	100%
EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	Educateur Principal de Jeunes Enfants	100%
MONITEURS - EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	Moniteur - Educateur et intervenant Familial Principal	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'Enseignement Principal de 2ème cl	100%
	Assistant d'Enseignement Principal de 1ère cl	100%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur Principal de 2ème cl	100%
	Animateur Principal de 1ère cl	100%

CATEGORIE C :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint Administratif de 1ère cl	100%
	Adjoint Administratif Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint Administratif Principal de 1ère cl	100%
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	Agent de Maîtrise Principal	100%
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint Technique de 1ère cl	100%
	Adjoint Technique Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint Technique Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint du Patrimoine 1ère cl	100%
	Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	Adjoint d'Animation 1ère cl	100%
	Adjoint d'Animation Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint d'Animation Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social 1ère cl	100%
	Agent Social Principal de 2ème cl	100%
	Agent social Principal de 1ère cl	100%
OPERATEURS TERRITORIAUX DES APS	Opérateur Qualifié des APS	100%
	Opérateur Principal des APS	100%
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème cl	100%
	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère cl	100%
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM Principal de 2ème cl	100%
	ATSEM Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social de 1ère cl	100%
	Agent social Principal de 2ème cl	100%
	Agent Social Principal de 1ère cl	100%

Il est également proposé de prévoir une clause de sauvegarde qui permettra une possible nomination, au moins dans chaque grade d'avancement, lorsque l'application du taux de promotion à l'effectif des personnes pouvant prétendre à une promotion conduira à un résultat inférieur à 1.

Il est rappelé que les taux sont déterminés par délibération du Conseil Municipal mais que la décision de nomination relève du Maire, après inscription sur le tableau d'avancement, en fonction de l'évolution des responsabilités des intéressés.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable Du Comité Technique Paritaire du 3 juin 2015
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de fixer, pour l'année 2015, les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

Décide de prévoir une clause de sauvegarde qui permettra une possible nomination, au moins dans chaque grade d'avancement, lorsque l'application du taux de promotion à l'effectif des personnes pouvant prétendre à une promotion conduira à un résultat inférieur à un.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Logements de fonction : ajout d'un emploi à la liste des bénéficiaires : L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Date d'affichage : 28 août 2015
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Nombre de
Conseillers présents
ou représentés : 39
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Nombre de
Conseillers en exercice : 39
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage : Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Date de transmission : Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Rendue exécutoire le : Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

11 – Logements de fonction : ajout d'un emploi à la liste des bénéficiaires

Rapporteur M. Eric de VALROGER

Par délibération du 19 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé, pour la mise en conformité avec la nouvelle réglementation des logements de fonction, la liste des emplois bénéficiaires de logements de fonction.

L'emploi de Directeur des Bibliothèques, qui figurait dans la délibération précédente en date du 23 mai 1997, n'a pas été repris dans la nouvelle délibération du 19 juin 2015 compte tenu du statut de fonctionnaire d'Etat dudit directeur concerné.

Cet emploi et l'avantage en nature afférent relèvent néanmoins du logement de fonction, en occupation précaire avec astreintes car l'emploi occupé est municipal (quel que soit le statut du cadre).

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

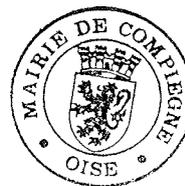
ARTICLE UN :

Décide d'ajouter à la liste des emplois bénéficiaires de logements de fonctions, Catégorie des logements de fonction à occupation précaire avec astreinte, l'emploi de Directeur des Bibliothèques, avec une redevance égale à la moitié de la valeur réelle du loyer du logement.

ARTICLE DEUX :

Donne mandat au Maire pour l'application de cette décision, et notamment la signature de tous actes afférents.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Cession d'une emprise
de terrain à détacher de
la parcelle cadastrée
CB n° 158 à la Société
Protectrice des Animaux
(SPA)

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
27 août 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

12 – Cession d'un terrain à la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Rapporteur M. Michel FOUBERT

La Ville de Compiègne est propriétaire d'un terrain cadastré CB n° 158 d'une superficie totale d'environ 1 800 m² jouxtant celui occupé par la SPA de Compiègne. Celle-ci souhaite acquérir une partie de cette emprise, soit environ 1 600 m² (bornage de la parcelle en cours) afin d'y créer un espace de détente pour les animaux.

L'emprise du terrain à détacher de la parcelle communale CB n° 158, a été estimée par les services des Domaines à 15 € HT/m².

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

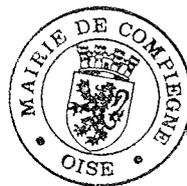
Décide de céder à la Société Protectrice des Animaux, au prix de 15 €/m², une parcelle détachée du terrain cadastré CB n° 158 d'une superficie d'environ 1 600 m², pour un montant estimé, sous réserve d'ajustement de surface, à 24 000 € HT.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique de cession et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Demande de dérogation au délai de dépôts de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

13 – Demande de prorogation des délais de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Rapporteur Mme Marie-Christine LEGROS

L'accessibilité des lieux publics est un enjeu essentiel. La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi « handicap », place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services. Elle fixe l'obligation aux propriétaires et exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP) de rendre accessibles leurs sites avant le 1^{er} janvier 2015.

Cette loi n'ayant pas été suffisamment suivie d'effets, l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 crée l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), document permettant aux propriétaires et gestionnaires d'ERP de poursuivre ou de réaliser la mise en conformité après le 1^{er} janvier 2015.

La Ville de Compiègne travaille donc actuellement à l'élaboration de son Ad'AP. Son patrimoine comprend 114 Etablissements Recevant du Public.

Ce dispositif nécessite :

- de réaliser les diagnostics accessibilité des ERP de l'ensemble du patrimoine communal ;
- d'élaborer les Ad'AP, et éventuellement les demandes de dérogation ;
- d'accompagner le bureau d'études chargé d'établir un état des lieux en matière d'accessibilité, un descriptif des travaux d'accessibilité envisagés, un planning de mise en œuvre des travaux et un engagement de financement selon les orientations de la collectivité.

Il apparaît, dès lors, peu probable de disposer de l'ensemble des Ad'AP avant le 27 septembre 2015, du fait :

- des difficultés de mobilisation des bureaux d'étude actuellement très sollicités par l'ensemble des propriétaires d'ERP ;
- des délais d'obtention des diagnostics et de réalisation puis de la validation des programmes de travaux ;
- de la mutualisation des services de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et de la Ville de Compiègne qui intègre dans la démarche, la prise en compte du patrimoine communautaire (financement ARC) et communal (financement Ville de Compiègne).

De plus, la demande de prorogation d'un an des délais de dépôts de l'Ad'AP auprès du Préfet témoigne de la volonté de la Ville de :

- transmettre un Ad'AP réalisable techniquement et financièrement, et concerté, support de travail fiable pour la mise en accessibilité des sites ;
- générer des économies d'échelle dans un contexte financier tendu.

L'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi des demandes de prorogation des délais de dépôt des Ad'AP précise les pièces à fournir, parmi lesquelles figure notamment la délibération autorisant Monsieur le Maire à demander cette prorogation des délais.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Bâtiments communaux et Transports,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN :

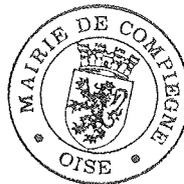
Autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, la demande de prorogation d'un an des délais de dépôt de l'Ad'AP pour la Ville de Compiègne.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier afférent et à signer tout acte en rapport avec cette demande.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Elaboration
des diagnostics
d'accessibilité des
Etablissements Recevant
du Public : souscription à
l'offre d'achats groupés
de l'Union des
Groupements d'Achat
Public (UGAP)

Date de convocation :
27 août 2015

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

14 – Demande d'autorisation de souscription à l'offre d'achat groupée proposée par l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour l'élaboration des diagnostics d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Rapporteur Mme Marie-Christine LEGROS

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a créé les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Il s'agit d'un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité qui engage le propriétaire/gestionnaire des ERP à définir un descriptif des travaux, un planning et une programmation budgétaire.

C'est pourquoi la Ville de Compiègne souhaite recourir ponctuellement aux services de l'UGAP pour :

- mener les diagnostics ou les analyses de la situation actuelle de ses ERP,
- proposer des solutions techniques adaptées pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le recours à la centrale d'achat, elle-même soumise au code des marchés publics pour toutes ses procédures, dispense ses « clients » de toute mise en concurrence et publicité préalables.

Les services de l'UGAP porteraient sur 2 types de missions définis comme suit :

- 1^{ère} phase :
 - * diagnostics d'accessibilité des E.R.P. avec pour objectif que toute personne en situation de handicap puisse accéder aux bâtiments communaux ;
 - * propositions de dérogations (impossibilité technique, disproportion financière...).

Le coût de la 1^{ère} phase a été évalué à **84 000 € TTC**

- 2^{ème} phase : accompagnement dans l'élaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée

Le coût de la 2^{ème} phase a été évalué à **41 000 € TTC**.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Bâtiments communaux et Transports,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN :

Approuve le recours à l'UGAP pour engager les diagnostics d'accessibilité des ERP et élaborer les Agendas d'Accessibilité Programmée.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes correspondants.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Droits de voirie :
Intégration d'une
nouvelle prestation
et tarifs

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

15 – Droits de voirie et de place : intégration d'une nouvelle prestation relative au marquage au sol

Rapporteur M. Richard VELEX

Afin de répondre aux demandes de la population, des entreprises, des bailleurs sociaux et autres partenaires institutionnels, les services de la Ville de Compiègne réalisent des interventions en régie sur le domaine public communal.

Votre Commission de la Voirie Communale et de l'Aménagement Urbain vous propose d'intégrer, dans les tableaux des droits de voirie et de place votés par délibérations du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 et 19 juin 2015, les tarifs et prestations définis comme suit, afin qu'ils prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

* Marquage thermocollant

. matérialisation au sol	
- « panneau stationnement interdit » (B6a),	
- fourniture et main d'œuvre (par unité)	187 Euros
- ligne longitudinale (1 ml)	
* peinture blanche, fourniture et main-d'œuvre par ml	31 Euros
* peinture jaune, fourniture et main-d'œuvre par ml	32 Euros

* Marquage peinture

. matérialisation au sol « panneau stationnement interdit »,	
- fourniture et main-d'œuvre panneau Ø 450 (par unité)	25 Euros
- fourniture et main-d'œuvre panneau Ø 650 (par unité)	37 Euros
. ligne longitudinale (1 ml),	
- peinture blanche fourniture et main-d'œuvre par ml	2,90 Euros
- peinture jaune et autres coloris	3,10 Euros
. lettrage petit format (par unité)	1,30 Euros
. lettrage grand format (par unité)	3,20 Euros

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de Commission de la Voirie Communale et de l'Aménagement
Urbain,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

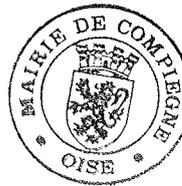
Décide d'intégrer, dans les tableaux des droits de voirie et de place votés par délibérations du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 et 19 juin 2015, les tarifs et prestations définis ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

Ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Fonds d'aide au ravalement : Attribution de subventions	L'an deux mille quinze, le VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.
Date de convocation : 27 août 2015	<i>Etaient présents :</i> Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Emmanuel MARSIGNY (<i>jusqu'à 22h30</i>), Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD (<i>à partir de 22h04</i>), Conseillers Municipaux
Date d'affichage : 28 août 2015	
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39	
Nombre de Conseillers en exercice :	39
	<i>Etaient représentés :</i> Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI Dominique RENARD par Richard VELEX Marie-Pierre DEGAGÉ par Sophie SCHWARZ Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER Anne KOERBER par Christian TELLIER Liliane VEZIER par Michel FOUBERT Frédéric PYSSON par Solange DUMAY François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (<i>à partir de 22h30</i>)
Date d'affichage :	
Date de transmission :	
Rendue exécutoire le :	

16 – Fonds d'aide au ravalement – attribution de subventions

Rapporteur M. Michel FOUBERT

Dans le cadre des opérations d'accompagnement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé (ZPPAUP), une subvention pour le ravalement des façades visibles depuis la rue peut être octroyée aux particuliers qui en font la demande et dont l'habitation est située au sein de la ZPPAUP. Celle-ci est calculée comme suit :

Le taux de la subvention est égal à 15 € par m² x la surface ravalée visible depuis la voie publique. Ce taux est toutefois plafonné à hauteur de 20 % du coût des travaux. De plus, le montant total de la subvention ne peut excéder le plafond de 3 500 €.

Par ailleurs, l'Agglomération de la Région de Compiègne prend en charge 30% du montant total de cette subvention, dans la limite d'un maximum de participation ARC de 600 €.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention pour les immeubles suivants :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Surface à ravalement	Coût des travaux TTC	Subvention proposée
DEMORGNY Maxime et ARNOLD Delphine	13 rue Pierre d'Ailly	37,85 m ²	11 507,79 €	567,75 €
Sur le montant global de 567,75 € de la subvention proposée, la participation de l'ARC s'élèvera ainsi à 170,32 € et la part de la Commune à 397,43 €				
Cabinet FAUCHILLE pour la copropriété LE PALLADIO	1bis, rue Alphonse Chovet	275,66 m ²	68 292,75 €	3 500 €
Sur le montant global de 3 500 € de la subvention proposée, la participation de l'ARC s'élèvera ainsi à 1 050 € et la part de la Commune à 2 450 €				
SIMON Pascal	41 rue St Lazare	63 m ²	12 441 €	945 €
Sur le montant global de 945 € de la subvention proposée, la participation de l'ARC s'élèvera ainsi à 283,50 € et la part de la Commune à 661,50 €				

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE UN^r :

Décide d'octroyer à **M. Maxime DEMORGNY et Mme Delphine ARNOLD**, une subvention d'un montant de **567,75 €** pour les travaux de ravalement d'un immeuble situé 13 rue Pierre d'Ailly à Compiègne dont ils sont propriétaires.

ARTICLE DEUX :

Sollicite une participation de l'ARC à hauteur de 30 % du montant total de la subvention accordée à M. Maxime DEMORGNY et Mme Delphine ARNOLD, soit 170,32 €.

ARTICLE TROIS :

Décide d'octroyer au **Cabinet FAUCHILLE pour la copropriété LE PALLADIO**, une subvention d'un montant de **3 500 €** pour les travaux de ravalement d'un immeuble situé 1 bis, rue Alphonse Chovet à Compiègne.

ARTICLE QUATRE :

Sollicite une participation de l'ARC à hauteur de 30 % du montant total de la subvention accordée au Cabinet FAUCHILLE pour la copropriété LE PALLADIO, soit 1 050 €.

ARTICLE CINQ :

Décide d'octroyer à **M. Pascal SIMON**, une subvention d'un montant de **945 €** pour les travaux de ravalement d'un immeuble situé 41 rue St Lazare à Compiègne.

ARTICLE SIX :

Sollicite une participation de l'ARC à hauteur de 30 % du montant total de la subvention accordée à M. Pascal SIMON, soit 283,50 €.

ARTICLE SEPT :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget principal de la Ville.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-16CM250915-DE
Date de télétransmission : 29/09/2015
Date de réception préfecture : 29/09/2015

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Participation à l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissement d'avenir « ville et territoire durables »

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date de convocation :
27 août 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

17 – Participation de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissement d'avenir « Ville et territoire durables »

Rapporteur M. Michel FOUBERT

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le programme d'investissement d'avenir « Ville et territoire durables » porte sur la performance et l'innovation environnementale du renouvellement urbain.

Il permet aux communes et aux groupements de communes qui disposent sur leur territoire d'un ou de plusieurs quartiers d'intérêt national au titre du NPNRU (nouveau plan national de renouvellement urbain) de candidater auprès de l'ANRU afin d'obtenir un accompagnement dans la mise en place d'actions innovantes. Ces actions doivent viser à augmenter le reste à vivre des habitants et à renforcer l'attractivité des quartiers de la politique de la ville, dans une logique de développement durable.

Ce programme d'investissement d'avenir est doté de 71 millions d'euros de subventions et bénéficiera à une quinzaine de quartiers prioritaires sur les 200 que compte la Métropole. Un seul quartier par EPCI pourra être retenu. C'est pourquoi il est proposé que la Ville de Compiègne ne candidate que pour le seul quartier du Clos des Roses, qui présente des dysfonctionnements urbains plus importants que l'autre quartier d'intérêt national présent sur son territoire, à savoir la Victoire.

Ce programme d'investissement d'avenir présente l'intérêt d'offrir une phase d'accompagnement de décembre 2015 à septembre 2016, visant à permettre aux projets innovants proposés par les collectivités de devenir matures. Il n'est donc pas nécessaire dès la phase de candidature, d'arrêter les actions innovantes : il s'agit plutôt de définir des leviers d'action et des pistes d'innovation.

Un conventionnement est prévu entre l'ANRU et les lauréats de l'AMI à la fin de l'année 2015 relativement à la définition des études et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette contractualisation portera sur le financement des dépenses d'ingénierie nécessaires à la définition des actions opérationnelles innovantes répondant aux objectifs stratégiques définis par l'AMI.

A l'issue de cette phase d'étude, un conventionnement sera établi entre les porteurs des projets lauréats de l'AMI, l'ANRU et les maîtres d'ouvrage des actions opérationnelles.

L'ARC et la Ville de Compiègne ont décidé d'inclure dans leur contrat de ville, signé le 8 juillet dernier, des objectifs opérationnels forts en matière de développement durable et d'écologie. L'objectif opérationnel n°8 vise notamment à « faire des quartiers une vitrine de la ville durable » et l'axe opérationnel n°9 consiste à « soutenir la mobilité des populations des quartiers prioritaires ».

Elles peuvent, par ailleurs, compter sur la dynamique d'innovation importante dans le Compiègnais, avec la présence d'un pôle de recherche à vocation mondiale avec l'UTC et l'ESCOM et l'implantation de nombreuses entreprises innovantes. Par ailleurs, des expériences innovantes ont déjà eu lieu à Compiègne entre les bailleurs sociaux et le monde de l'université et de la recherche, notamment d'atelier interdisciplinaire de résolution des problèmes (AIRP) réalisé en 2014/2015 par les étudiants de l'UTC, pour le compte de Picardie Habitat et portant sur la problématique de l'adaptation des logements au vieillissement de leurs occupants.

Dans ce cadre, il est proposé que l'ARC et la Ville de Compiègne, en cohérence avec leurs orientations en matière tout à la fois d'innovation, de développement durable et de politique de la ville, se portent candidates au présent appel à manifestation d'intérêt.

Cette candidature repose sur une gouvernance elle-même innovante visant à confier à l'UTC, un rôle déterminant dans l'appréhension des problèmes et la définition des solutions, dans une démarche inspirée de l'AIRP. Les domaines d'ores et déjà identifiés comme pouvant donner lieu à des actions innovantes sont :

- l'immo-tique et les systèmes d'aide et de maintien à domicile,
- les changements de comportement et l'accompagnement des utilisateurs afin de diminuer leur facture énergétique,
- le développement de constructions neuves à la performance énergétique exemplaire,
- la réhabilitation des bâtiments en vue d'atteindre une isolation phonique satisfaisante des logements entre-eux,
- le développement de procédés innovants de désamiantage à moindre coût, en particulier en milieu occupé,
- le développement de l'interopérabilité entre moyens de transport et de système d'information en temps réel ; le stationnement sécurisé pour les vélos et la facilitation du télé-travail.

Le dossier de candidature doit être remis pour le 30 septembre au plus tard. L'annonce des collectivités retenues doit normalement avoir lieu le 30 novembre 2015.

Il est précisé qu'une nouvelle délibération devra être prise si la candidature de l'ARC et de la Ville de Compiègne est retenue, afin d'établir une convention avec l'ANRU sur un programme d'étude et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LECONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN :

Sollicite la participation de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le programme d'investissement d'avenir « Ville et territoire durables ».

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Convention de
partenariat relative au
dispositif
Pass Permis Citoyen

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

18 a – Convention de partenariat relative au dispositif « Pass Permis Citoyen »

Rapporteur M. Eric de VALROGER

Plusieurs mesures ont été récemment mises en place pour venir en aide aux personnes souhaitant passer leur permis de conduire. Elles concernent, d'une part, les jeunes âgés de 18 à 19 ans, et d'autre part, les demandeurs d'emploi en grande difficulté, sans condition d'âge, issus des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Le Pass Permis Citoyen

Par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités territoriales ou à leur groupement, un partenariat dans le cadre du « **Pass Permis Citoyen** ».

Jusqu'à présent, le Conseil Général de l'Oise accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes, sans aucune contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis de conduire.

Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

La contribution citoyenne est une « action bénévole à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive dispensée au sein des services départementaux ou d'une structure à caractère associatif, communale ou intercommunale dans l'Oise et dénommés « organismes d'accueil ».

Le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acceptation de sa candidature par les services du Département, pour réaliser sa contribution citoyenne qui peut être fractionnée et réalisée exceptionnellement dans plusieurs organismes d'accueil, avant l'obtention du permis de conduire (cf. règlement du Pass Permis Citoyen, consultable sur le site internet du Conseil départemental de l'Oise).

Il vous est proposé que la Ville devienne partenaire de ce dispositif afin d'offrir aux jeunes Compiégnois qui le souhaitent, de s'impliquer dans le cadre de leur contribution citoyenne, dans des actions d'animations sociales mises en œuvre par les services municipaux, notamment en lien avec la programmation des centres municipaux (accompagnement éducatif, animation jeunesse...) en autorisant Monsieur le Maire ou son représentant, à signer une convention de partenariat en ce sens, avec le Conseil départemental de l'Oise.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN :

Décide de devenir partenaire du dispositif « Pass Permis Citoyen » exposé ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

Décide d'offrir aux jeunes Compiégnois qui le souhaitent, de s'impliquer dans le cadre de leur contribution citoyenne, dans des actions d'animations sociales mises en œuvre par les services municipaux, notamment en lien avec la programmation des centres municipaux (accompagnement éducatif, animation jeunesse...).

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer une convention de partenariat en ce sens, avec le Conseil départemental de l'Oise.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Convention de
partenariat relative au
dispositif
Permis Citoyen

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

18b – Convention de partenariat relative au dispositif « Permis Citoyen »

Rapporteur M. Eric de VALROGER

Plusieurs mesures ont été récemment mises en place pour venir en aide aux personnes souhaitant passer leur permis de conduire. Elles concernent, d'une part, les jeunes âgés de 18 à 19 ans, et d'autre part, les demandeurs d'emploi en grande difficulté, sans condition d'âge, issus des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Le Permis Citoyen

Dans le cadre de la Politique de la Ville, le Bureau Intercommunal de l'Emploi bénéficie d'une subvention pour la mise en œuvre du « **Permis Citoyen** », projet à l'attention des demandeurs d'emploi en grande difficulté sans condition d'âge, issus des quartiers relevant la Politique de la Ville qui a reçu le soutien de l'Etat.

Ce dispositif complémentaire vise à fournir une aide financière de 500 € à ces personnes, afin de contribuer à financer leur permis de conduire (heures de conduite et permis). En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à travailler, dans le cadre de sa contribution citoyenne, durant 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Un budget de 10 000 € subventionné à 80 % par l'Etat, peut, dans le cadre du « contrat de ville », permettre à une vingtaine de Compiégnois de bénéficier de ce dispositif auprès du Bureau Intercommunal de l'Emploi, en 2015.

Les bénéficiaires disposent d'un délai d'un an à compter de la date d'acceptation de sa candidature pour réaliser leurs 70 heures de travail bénévole.

Une commission composée de représentants de la Ville, du Bureau Intercommunal de l'Emploi, de la Mission Locale et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Compiègne, sera chargée de vérifier si les demandeurs remplissent bien les conditions et d'examiner la pertinence du projet déposé afin de pouvoir être admis.

Les critères d'éligibilité seront les suivants :

- Etre Demandeur d'emploi,
- Bénéficiaire des minima sociaux (RSA) ou être allocataire des aides au retour à l'Emploi (ARE) ou de l'aide aux adultes Handicapés (AH),
- Résider au sein des quartiers relevant de la géographie prioritaire (Clos des Roses, Victoire, Vivier Corax/ Pompidou),
- Avoir un projet professionnel défini et validé par un conseiller emploi et formation. Les projets comportant une attestation d'embauche seront prioritaires,
- Seront aussi prioritaires les personnes ayant validé leur code de la route.

Après avis favorable des membres de cette commission, l'attribution de l'aide au **Permis Citoyen** sera versée directement à l'auto-école partenaire, qui devra avoir

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-18bCM250915-DE
Date de télétransmission : 29/09/2015
Date de réception préfecture : 29/09/2015

Il vous est, par conséquent, proposé que la Ville de Compiègne devienne partenaire de ce dispositif, qu'elle accueille au sein de ses services, les Compiégnois concernés par ce dispositif, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chaque convention tripartite entre la Ville, le bénéficiaire et le Bureau Intercommunal de l'Emploi.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN :

Décide de devenir partenaire du dispositif « Permis Citoyen » exposé ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

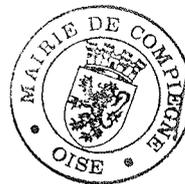
Décide d'accueillir au sein de ses services, les Compiégnois concernés par ce dispositif.

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer chaque convention tripartite entre la Ville, le bénéficiaire et le Bureau Intercommunal de l'Emploi.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Rapport annuel sur
l'utilisation de la
Dotation
de Solidarité Urbaine et
de la cohésion sociale
pour l'année 2014

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Etaient présents :

Date de convocation :
27 août 2015

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

19 -Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2014

Rapporteur Mme Sandrine de FIGUEIREDO

Conformément à l'article L.111102 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport annuel aux assemblées délibérantes sur les actions menées en matière de développement social urbain.

En 2014, la Ville de Compiègne a perçu au titre de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale, un montant de **1 912 596€**.

Dans ce cadre, différentes actions ont été menées à destination des quartiers relevant de la Politique de la Ville en termes d'actions sociales, de subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale, et en termes de travaux d'aménagement, réhabilitation/ reconstruction, en lien notamment avec le projet de renouvellement urbain du Clos des Roses.

On pourra notamment citer les actions suivantes présentées dans le tableau ci-dessous :

Libellés des Dépense - développement social urbain	Montant (€)
Dépenses Action sociale	
Equipe d'animation et cellule administrative "direction Politique de la Ville"	414 612
Part résiduelle du CUCS	49 500
Part du cout des cantines scolaires sur les QPV (20% du cout global résiduel)	278 000
Subventions	
Associations « Service Emploi Citoyenneté »	364 000
"Un château pour l'emploi" (chantier d'insertion)	38 000
Aide à la création d'entreprise y compris valorisation de locaux - BGE	11 500
CACCV Espace J. Legendre (médiation culturelle)	40 000
Elan CES	14 500
Colonie de Vacances "Joie des Gosses"	30 000
CCAS	395 000
Opération de Rénovation urbaine/ amélioration du Cadre de Vie	
Opérations PRU (hors subventions des partenaires)	200 000
Rénovation du système d'éclairage au Stade du Clos des Roses	27 487
Achat terrain du Camp, Rue de l'Aisne (projet de jardin familial)	98 800
Travaux salle de Royallieu	6 345
Travaux toiture Centre social Anne Marie Vivé	5 773
Total	1 973 517

Il est entendu que cette liste n'est pas exhaustive, mais elle se veut représentative des principales actions menées au titre du développement social urbain. D'autres interventions et actions de la ville pourraient y être intégrées telles que celles, plus larges, menées par la direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports ou celles de la Culture.

Le Conseil Municipal prend connaissance du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

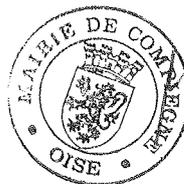
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2014.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015Rémunération des
intervenants
sur le temps périscolaireL'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**Date de convocation :
27 août 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
28 août 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39Nombre de
Conseillers en exercice :
39**Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux*Etaient représentés :*

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

20 – Rémunération des intervenants sur le temps périscolaire

Rapporteur Mme Christine BRAULT

Suite à la réforme des rythmes scolaires et à l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire, la Ville de Compiègne a pour ambition d'améliorer la qualité des activités proposées sur le temps périscolaire. Au sein des écoles maternelles ou primaires, beaucoup d'enfants sont accueillis durant plusieurs heures et il convient de pouvoir leur apporter la possibilité de découvrir de nouvelles activités.

Le service de la vie scolaire, a pour cela procédé à un recensement d'intervenants spécialisés dans les domaines de la culture, du sport, de l'art, de la citoyenneté, ... Une trentaine de réponses positives ont été apportées donnant ainsi l'opportunité de pouvoir progressivement proposer des activités après les vacances de la Toussaint.

L'expertise apportée par ces intervenants disposant de compétences spécifiques, nécessite de prévoir un taux de vacation ainsi que, lorsqu'il sera fait appel aux services payants des prestataires extérieurs, un taux de prestation d'un montant maximum de 20 € pour tous les deux.

Le développement des activités périscolaires se fera à budget constant par rapport à l'année scolaire 2014/2015. Leur mise en place sera intégralement supportée :

- par la dotation de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien de l'Etat aux communes, dont le montant total sera prochainement connu (montant forfaitaire de 50€ par enfant et par an),
- par les économies réalisées suite à la modification de l'organisation des accueils périscolaires de certaines écoles élémentaires. L'accueil spécifique payant de 15h45 à 16h30 mis en place par la Ville en 2014/15 au titre des TAP sera supprimé en raison d'une très faible fréquentation et de l'existence d'une offre périscolaire déjà existante durant ce même horaire (Coopérative Scolaire du Compiégnois pour les écoles du centre-ville ; Accompagnement Educatif et maisons de quartiers pour celles des réseaux REP et REP+ ; dispositif spécifique à l'école Saint-Germain). Cet accueil mobilisait 10 vacataires par jour d'école ouvré.

Il vous est donc proposé de fixer le taux de rémunération ou de prestation selon la nature juridique des intervenants, à 20 €uros de l'heure.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de fixer le taux de rémunération ou de prestation selon la nature juridique des intervenants, à 20 €uros de l'heure.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision et à son application.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015Création
d'une plateforme
de réussite scolaireL'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**Date de convocation :
27 août 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
28 août 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39Nombre de
Conseillers en exercice :
39**Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,**
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux*Etaient représentés :*

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER

Date de transmission :

Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE

Rendue exécutoire le :

Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

21 – Création d'une plateforme de Réussite Educative

Rapporteur Mme Sophie SCHWARZ

Dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'éducation prioritaire, la réussite éducative constitue un des objectifs prioritaires du Contrat de Ville. La création d'une plateforme de réussite éducative y est d'ailleurs évoquée.

La Plateforme de Réussite Educative s'adresse aux enfants en difficulté repérés par les acteurs locaux de l'éducation et de la jeunesse. Elle se caractérise par la prise en compte globale de l'enfant, avec une approche individualisée. Une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment des représentants de l'Education Nationale, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fait le point sur les problématiques diverses concernant l'enfant (santé, scolarité, famille, comportement...) et propose à la famille la mise en place d'actions adaptées (suivi individuel par un psychologue/orthophoniste, médiation familiale, ateliers collectifs nutrition, groupe de parole, etc).

Ce dispositif, cofinancé par l'Etat, a pour vocation d'assurer un suivi ponctuel et d'amener progressivement les familles vers les dispositifs de droit commun.

Il s'adressera, en priorité, aux enfants scolarisés dans les écoles labellisées REP (Réseau Education Prioritaire) et REP+.

La subvention attendue de l'Etat, s'élève à 25 000 € pour l'année 2015/2016. Le recrutement d'une coordonnatrice PRE (Plateforme de Réussite Educative) au sein des services de la Ville à mi-temps, est en cours. Son salaire pourrait être valorisé vis-à-vis de l'Etat comme étant la participation financière de la Ville à la Plateforme de Réussite Educative et ne conduirait pas à des dépenses supplémentaires pour la collectivité.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de valider la création d'une Plateforme de Réussite Educative dès 2015 dont le CCAS de Compiègne sera la structure porteuse.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015Mandat spécial
Déplacement d'une
délégation d'élus
à ELBLAGL'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**Date de convocation :
27 août 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
28 août 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Date d'affichage :

Date de transmission :

Rendue exécutoire le :

Etaient représentés :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

22 – Mandat spécial

Rapporteur Mme Arielle FRANÇOIS

Déplacement d'une délégation de la Ville à ELBLAG

La Ville d'ELBLAG en Pologne a invité, par courriel en date du 14 juillet 2015, la Ville de Compiègne à participer au « ELBLAG BREAD FESTIVAL » qu'elle organisait les 10 et 11 septembre 2015. Afin de répondre à cette invitation, M. Marc-Antoine BREKIESZ s'est rendu sur place pour représenter la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de transport (taxi et avion) de M. Marc-Antoine BREKIESZ, estimés à la somme de 490 €.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de prendre en charges les frais de transport liés au déplacement de M. Marc-Antoine BREKIESZ qui s'est rendu à ELBLAG, les 10 et 11 septembre 2015, estimés à la somme de 490 €.

ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de la Ville de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015Renouvellement du
Contrat Enfance
Jeunesse avec la Caisse
d'Allocations FamilialesL'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.Date de convocation :
27 août 2015*Etaient présents :*Date d'affichage :
28 août 2015Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39**Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire**,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers MunicipauxNombre de
Conseillers en exercice :
39*Etaient représentés :*

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date de transmission :

Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

23 – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Rapporteur M. Etienne DIOT

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAFO) est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. Il doit être renouvelé avant la fin de l'année et concernera la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

La finalité de ce contrat est de poursuivre et d'optimiser le développement des structures d'accueil de la jeunesse.

Par ce contrat, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise accepte de soutenir financièrement les dépenses supplémentaires que la Ville décidera de consentir pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants âgés de 2 mois à 4 ans au sein des structures existantes et de participer au financement de nouveaux projets.

La Caisse d'Allocations Familiales s'engage également à subventionner les nouvelles actions municipales en faveur des jeunes âgés de 3 à 18 ans fréquentant les centres de loisirs sans hébergement durant les mercredis, les petites et grandes vacances ou encore les différents accueils périscolaires.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

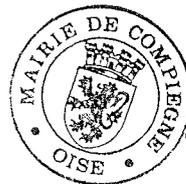
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ce nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAFO), d'une durée de 4 ans ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Demande d'Allocation
départementale au titre
de la fréquentation des
piscines couvertes

L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
27 août 2015

Etaient présents :

Date d'affichage :
28 août 2015

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
39

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers en exercice :
39

Etaient représentés :

Date d'affichage :

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX
Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER

Date de transmission :

Liliane VEZIER par Michel FOUBERT
Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

Rendue exécutoire le :

24 – Demande d'allocation auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de la fréquentation des piscines couvertes

Rapporteur M. Marc Antoine BREKIESZ

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le Conseil Départemental de l'Oise accorde, chaque année, aux Collectivités Territoriales gestionnaires d'installations nautiques, une allocation départementale.

Cette aide est attribuée en fonction de la fréquentation des scolaires et des clubs régulièrement affiliés, regroupant au moins 50 licenciés.

Il vous est donc proposé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'exploitation des piscines de Mercières et de l'Avenue de Huy, en présentant l'état qui fait apparaître une fréquentation :

- par les scolaires de 3 465 heures et 69 711 entrées
- par les sportifs en club de 3 297,25 heures et 41 658 entrées

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Sur proposition de Monsieur le Maire*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'exploitation des piscines couvertes de Mercières et de l'Avenue de Huy, en présentant l'état qui fait apparaître une fréquentation, par les scolaires et les sportifs, de 6 762 heures et de 111 369 entrées au cours de l'année 2014/2015.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET	SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015
Redevance et conditions d'exploitation de la cafétéria du complexe sportif piscine-patinoire de Mercières	L'an deux mille quinze, le VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.
Date de convocation : 27 août 2015	<i>Etaient présents :</i> Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire, Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT, Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoint, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ, Emmanuel MARSIGNY (<i>jusqu'à 22h30</i>), Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY, Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET, Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT, Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT, François GACHIGNARD (<i>à partir de 22h04</i>), Conseillers Municipaux
Date d'affichage : 28 août 2015	
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 39	
Nombre de Conseillers en exercice : 39	<i>Etaient représentés :</i> Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI Dominique RENARD par Richard VELEX Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER Anne KOERBER par Christian TELLIER Liliane VEZIER par Michel FOUBERT Frédéric PYSSON par Solange DUMAY François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (<i>à partir de 22h30</i>)
Date d'affichage :	
Date de transmission :	
Rendue exécutoire le :	

25 – Redevance et conditions d'exploitation de la cafétéria du complexe sportif piscine-patinoire de Mercières

Rapporteur M. Christian TELLIER

Par délibération en date du 12 décembre 2014, le Conseil Municipal a pris acte du choix, par Monsieur le Maire, de M. Anthony HENEAUX, comme nouvel exploitant de la cafétéria du Complexe sportif piscine-patinoire de Mercières, conformément au code général de la propriété des personnes publiques (article L 2122-6 et suivants) et du code général des collectivités territoriales (article 1311-5 et suivants).

La candidature de M. Anthony HENEAUX avait préalablement recueilli l'avis favorable des membres du groupe de travail réuni pour analyser les offres reçues suite à l'organisation d'une mise en concurrence préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public ou privé des collectivités publiques.

Toutefois, l'exploitation de la cafétéria par M. Anthony HENEAUX a été retardée par les travaux de réhabilitation entrepris à la patinoire qui ont contraint à la fermeture de celle-ci.

Suite à la réouverture de la patinoire et par conséquent, à la reprise de toutes les activités du complexe sportif, la cafétéria peut à nouveau fonctionner.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention visant à définir les conditions d'exploitation de cette cafétéria annexée au présent rapport.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention visant à définir les conditions d'exploitation de cafétéria du Complexe sportif piscine-patinoire de Mercières, annexée au présent rapport.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-25CM250915-DE
Date de télétransmission : 29/09/2015
Date de réception préfecture : 29/09/2015

VILLE DE COMPIEGNE



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Article 1 – objet de la présente convention

La présente convention concerne l'exploitation de la cafétéria du complexe sportif de Mercières rue Jacques Daguerre à Compiègne.

Article 2- Locaux

Le prestataire est réputé avoir pleinement pris connaissance des locaux qui lui sont concédés et des contraintes qui y sont liées. Les espaces mis à disposition se composent de la manière suivante :

- Un espace vente / bar : 10m²
- Un espace cuisine / réserve : 9m²
- Un espace terrasse coté patinoire : 180m²
- Un espace terrasse coté piscine : 110m²
- Un espace buvette sur le bassin durant la saison estivale : 10m²

Le prestataire devra assurer l'entretien quotidien des locaux et matériels mis à sa disposition.

Tout aménagement et travaux devront faire l'objet d'une demande préalable à la ville de Compiègne.

Les grosses réparations incombant normalement au propriétaire (art. 606 du code civil) seront supportées par la ville de Compiègne.

Dans le but de garantir la sécurité, la propreté et l'hygiène générale des locaux concédés, le Maire de Compiègne se réserve la faculté de faire visiter les locaux et de prescrire à l'occupant les mesures à prendre pour leur bon entretien.

Au cas où l'occupant ne donnerait pas suite aux prescriptions adressées par le Maire, ce dernier fera procéder à l'exécution des travaux rendus nécessaires, aux frais du prestataire.

Article 3- Matériel

La ville de Compiègne n'étant pas propriétaire du matériel installé dans la présente cafétéria, elle ne peut garantir sa présence et son parfaite état de fonctionnement au moment de la prise de fonction du futur prestataire.

Le prestataire prendra le matériel restant en l'état et devra en faire son affaire.

Le prestataire devra s'équiper de matériel de qualité répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Le mobilier devra être attractif et entretenu quotidiennement.

Le prestataire pourra, s'il le désire, mettre en place des distributeurs automatiques et jeux électroniques (non bruyants) aux normes en vigueur. Un accord préalable auprès de la ville de Compiègne sur le type de produit et l'emplacement des machines est nécessaire.

Article 4 – Prestations

Le prestataire devra être en mesure de proposer une offre de restauration type snack et/ou restauration classique. Une proposition de menu et de carte (2 dans l'année) devra être annexée à la présente convention.

Le prestataire devra faire une offre pour le petit déjeuner, le déjeuner, le dîner. Les produits proposés devront être adaptés à la clientèle.

Le prestataire devra également prévoir une offre type cocktail et service traiteur à l'attention des associations sportives hébergées au sein du complexe sportif de Mercières.

L'établissement ne possède pas de licence de débit de boisson permettant la vente d'alcool, y compris les boissons du deuxième groupe (bière, vin, cidre).

Le prestataire devra, dans son offre, faire apparaître les tarifs proposés pour chaque produit, celui-ci devra être adapté à la clientèle. Toute modification de tarif devra être au préalable proposée à la ville de Compiègne. La ville de Compiègne se donne le droit de refuser l'application d'un tarif qu'elle jugerait inapproprié.

Lors de manifestations sportives organisées par une association hébergée dans l'enceinte du complexe sportif de Mercières, un accord préalable devra être trouvé entre le prestataire et l'association pour que cette dernière puisse également proposer à la vente des produits de type buvette.

Le prestataire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que son établissement soit parfaitement tenu et fréquenté par une clientèle respectueuse des bonnes mœurs et de l'ordre public.

Article 5- Horaires d'ouvertures

Le prestataire devra, dans son offre, garantir au minimum l'ouverture de la cafétéria durant toutes les séances piscine et patinoire ouvertes aux publics (horaire en annexe).

Le prestataire devra également être présent durant toutes les manifestations sportives organisées dans le complexe sportif de Mercières, même si celles-ci se déroulent en dehors des jours et horaires habituels d'ouverture (y compris les jours fériés).

Le prestataire devra prévoir, dans son offre, une proposition de restauration dans l'espace buvette situé au bord du petit bassin durant la période de mai et juin pendant les week-ends et juillet août, tous les jours.

Article 6- Hygiène et sécurité

Le prestataire s'engage à respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les matières premières et produits entrant dans la préparation des repas devront être de qualité saine et marchande.

Le prestataire assurera l'approvisionnement des denrées et leur stockage dans des lieux adaptés. Les produits seront de préférence, frais.

Le personnel devra, tant en cuisine qu'au service, être d'une propreté corporelle rigoureuse et porter des tenues adaptées et propres.

Le personnel devra respecter le règlement intérieur de l'établissement (interdiction de fumer, ...)

Le personnel devra en toute circonstance adopter une attitude positive et bienveillante à l'égard de tous les usagers du complexe sportif de Mercières.

Article 7- Personnel

Le personnel employé sera à la charge exclusive du prestataire. Il s'engage à respecter de manière stricte la législation du travail.

Le prestataire déterminera et communiquera dans son offre le nombre de personne nécessaire à un fonctionnement normal de la cafétéria. Il devra apporter toutes les garanties nécessaires pour assurer la continuité du service quelques que soient les circonstances.

Article 8- Travaux

Les locaux sont mis à disposition en l'état. Toute transformation devra faire l'objet d'une demande préalable à la ville de Compiègne.

La ville de Compiègne se donne le droit de contrôler à tout moment la qualité des travaux ainsi que la conformité des équipements

La ville de Compiègne se donne le droit d'intervenir à tout moment pour réaliser des travaux y compris sur la surface mise à disposition, après en

avoir averti le gestionnaire.

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20150925-25CM250915-DE
Date de télétransmission : 29/09/2015
Date de réception préfecture : 29/09/2015

Article 9- Animation, communication

Le prestataire prend à sa charge toute la signalétique nécessaire à la bonne information des usagers.

Le prestataire devra mettre en place des d'actions commerciales ayant pour objectif de dynamiser le complexe sportif de Mercières.

Article 10- Dispositions particulières de la ville de Compiègne

La ville de Compiègne procédera à la désinfection périodique contre les insectes et rongeurs. Intervention selon la programmation existante. Toute intervention supplémentaire rendue nécessaire pour cause de mauvaise hygiène, sera à la charge du prestataire.

La ville de Compiègne informera le prestataire des jours de fermetures annuelles.

La ville de Compiègne assurera l'ouverture et la fermeture du complexe sportif de Mercières.

La ville de Compiègne assurera l'entretien général du complexe, à l'exception des espaces exclusivement concédés au prestataire.

Article 11- Redevance

L'occupant s'oblige à acquitter, trimestriellement, à terme échu, la redevance fixée par le Conseil Municipal pour l'occupation du domaine public. Celle-ci est fixée à 500€ la première année d'exploitation puis 1000€ les années suivantes.

En garantie de la bonne exécution du contrat et du paiement de la redevance, la ville de Compiègne pourra demander un dépôt de garantie au prestataire.

Article 12 – Assurance

Le prestataire est responsable dans les conditions de droit commun des activités de son personnel et de la sécurité du travail dans l'enceinte de la cafétéria et de ses dépendances. Par conséquent, il devra contracter une assurance en responsabilité civile pour la couverture de tous les risques relatifs au fonctionnement de la cafétéria.

Article 13- Consommation fluides et téléphone

L'occupant n'aura pas à souscrire de contrat particulier pour les consommations d'eau, d'électricité ou de chauffage, cependant le montant de ces charges devra faire l'objet d'une prise en compte dans la proposition de redevance mensuelle. En cas de consommation anormalement élevées dû à l'exploitant, celui-ci assumera financièrement les dépenses engagées par la collectivité.

En revanche, il fera son affaire personnelle de son branchement au réseau téléphonique, et souscrira un abonnement pour son compte.

Article 14 – Documents à fournir

L'occupant est tenu de fournir, dans les trois mois suivant la clôture de chaque exercice (la date de clôture des comptes étant le 30 Juin), les états de synthèse ainsi que tous les documents faisant connaître le résultat de son exploitation.

Article 15- Durée du contrat

Le contrat de prestation pour la gestion de la cafétéria du complexe sportif de Mercières, sera conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015.

Au terme de la période de 3 ans, le contrat pourra être renouvelé pour une nouvelle durée de 3 ans maximum. La demande devra être notifiée par lettre recommandée à la Ville de Compiègne au moins six mois à l'avant le terme du contrat en cours.

Article 16- Impôts et taxes

L'occupant acquittera les impôts et taxes attachés à ses activités, y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La Ville ne saurait, en aucun cas, être rendue responsable d'éventuelles difficultés d'exploitation, perte de clientèle, diminution du chiffre d'affaires ou du résultat net.

Article 17 Respect des prescriptions administratives et autres

L'occupant devra se conformer aux prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment en ce qui concerne la salubrité, la police, la sécurité, l'inspection du travail, la législation de sa profession, de façon à ce que la Ville de COMPIÈGNE ne puisse être ni inquiétée, ni recherchée. Il devra également se conformer au règlement intérieur du complexe

Article 18 –destination des installations à l'expiration de la convention

A l'expiration de la convention, pour quel que motif que ce soit, tous les aménagements réalisés par l'occupant seront remis à la Ville de COMPIÈGNE, sans versement d'aucune indemnité.

Le matériel et le mobilier appartenant à l'occupant seront conservés par lui, tout ce qui est immeuble par destination restera propriété communale.

La Ville sera en droit d'exiger que les bâtiments et les installations lui soient remis en bon état d'entretien.

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'extinction de la convention.

Article 19- Clause résolutoire

En cas d'inexécution d'une clause de la présente convention d'occupation du domaine public et un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, une simple sommation contenant déclaration par la Ville de Compiègne de son intention d'user du bénéfice de la présente clause, sera adressée à l'occupant.

Faute d'exécution dans le délai d'un mois à compter de la sommation précitée, la présente convention d'occupation du domaine public sera résiliée de plein droit, si bon semble à la Ville de Compiègne et sans qu'elle n'ait à remplir aucune formalité judiciaire, sans préjudice de tous dépens et dommages intérêts.

Si l'occupant refusait de quitter les lieux immédiatement et sans délai, il suffirait pour l'y contraindre, d'une simple ordonnance de référé, rendue par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à COMPIEGNE, le 1^{er} septembre 2015

L'occupant,

le Maire de COMPIEGNE
Sénateur Honoraire de l'Oise

A.HENEAUX

Ph.MARINI

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SÉANCE du VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

Décisions du Maire L'an deux mille quinze, le **VENDREDI VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à

Date de convocation : l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
27 août 2015 **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Etaient présents :

Date d'affichage : **Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,**
28 août 2015 Michel FOUBERT, Eric de VALROGER,
Nicolas LEDAY, Evelyse GUYOT,
Eric VERRIER, Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS,
Françoise TROUSSELLE, Oumar BA, Adjoints,
Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Emmanuel MARSIGNY (*jusqu'à 22h30*), Marc-Antoine BREKIESZ,
Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Christian TELLIER, Joël DUPUY de MERY,
Etienne DIOT, Richard VELEX, Monia LHADI, Sylvianne ROMET,
Arnaud THOREL, Jean-Luc LESAGE, Christine BRAULT,
Christopher CAUVIN, Maria ARAUJO de OLIVEIRA,
Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, Patricia RENOULT,
François GACHIGNARD (*à partir de 22h04*), Conseillers Municipaux

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés : 39

Nombre de
Conseillers en exercice : 39

Date d'affichage : *Etaient représentés :*

Sylvie OGER-DUGAT par Philippe MARINI
Dominique RENARD par Richard VELEX

Date de transmission : Marie-Pierre DEGAGE par Sophie SCHWARZ
Jacqueline LIENARD par Eric de VALROGER
Anne KOERBER par Christian TELLIER
Liliane VEZIER par Michel FOUBERT

Rendue exécutoire le : Frédéric PYSSON par Solange DUMAY
François GACHIGNARD par Jean-Marc BRANCHE
Emmanuel MARSIGNY par Etienne DIOT (*à partir de 22h30*)

26 – Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 19 juin 2015, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL.

Décision n° 15/2015

Consent à M. Mohammedine EL YACOUBI, Président de l'Association « Génération Espoir », l'occupation de deux salles en sous-sol d'un bâtiment situé dans l'enceinte du stade du Clos des Roses, pour une surface totale de 80 m².

Les locaux sont mis à la disposition de M. Mohammedine EL YACOUBI à titre gratuit. Les charges sont supportées par la Ville de Compiègne.

La convention prendra effet le 1^{er} juillet 2015 et se terminera le 31 décembre 2015. Sur demande de M. Mohammedine EL YACOUBI, la Ville pourra consentir au renouvellement de la convention, chaque année, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 16/2015

Décide d'instituer, à compter du 15 juin 2015, une régie de recettes pour l'encaissement des activités organisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Cette régie est installée au centre social Anne-Marie VIVÉ, rue Alexandre Dumas à Compiègne.

Elle encaisse les produits relatifs à l'ensemble des activités organisées dans le cadre de l'animation des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : en numéraire, chèques bancaires, postaux ou assimilés, bons vacances.

Un fonds de caisse de 100 € est à mis disposition du régisseur. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 600 €. Le régisseur est tenu de verser au comptable de Compiègne Municipale, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé précédemment et au minimum deux fois par mois.

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement. Le régisseur titulaire percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur. Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Décision n° 18/2015

Décide que le régisseur principal et le mandataire suppléant de la régie d'avances pour le règlement des menues dépenses occasionnées dans le cadre des opérations « VILLE, VIE, VACANCES » sont autorisés à effectuer ces dépenses par carte bancaire ouverte au compte BFT.

Décision n° 19/2015

Décide, dans le cadre du refinancement de l'emprunt souscrit auprès de la BCMNE, de réaliser un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie, aux conditions suivantes :

Montant	857 000 €
Date de versement des fonds	Possible en 3 fois maximum dans un délai de 4 mois à compter de la date de signature du contrat
Durée	12 ans (identique à la durée résiduelle du contrat BCMNE)
Commission d'engagement	0,20 % du capital emprunté soit 1 714 €
Taux Fixe maximal applicable	1,96 %
Base de calcul des intérêts	30/360
Amortissement du capital	Progressif, échéances constantes
Périodicité des échéances	Annuelle
Remboursement anticipé	Partiel ou total à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Décide de procéder à toutes les formalités et de signer tout document nécessaire à la mise en place de prêt.

Décision n° 21/2015

Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant le recours de M. Marc GAMBÉ contre une décision explicite de rejet sur le recours gracieux demandant le retrait de l'arrêté du 3 décembre 2014 cité. Cette intervention peut concerner tant les actions en référé qu'au fond, devant les juridictions administratives et civiles, en première instance et en appel.

Confie la défense et la représentation de la ville à **Maître Jean-François LEPRETRE, avocat de la SCP LEPRETRE, 19 rue d'Alsace-Lorraine – BP 31733 – 80017 AMIENS,** (ou à défaut, un avocat du même cabinet).

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Décision n° 22/2015

Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant le recours présenté au Tribunal Administratif d'Amiens de la SARL TEXITY exploitant le bar « La Grange » contre l'arrêté municipal de fermeture de cet établissement en date du 29 juillet 2015. Cette intervention peut concerner tant les actions en référé qu'au fond, devant les juridictions pénales et civiles, en première instance et en appel.

Confie le dossier à **Maître Jacques BUES, avocat associé du cabinet BUES et associés, 126 boulevard Haussmann – 75008 PARIS** (ou à défaut, un avocat du même cabinet).

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Décision n° 23/2015

Décide d'intervenir en défense des intérêts de la commune concernant la requête en appel présentée au Conseil d'Etat par la SARL TEXTITY exploitant le bar « La Grange » contre l'ordonnance du juge administratif des référés d'Amiens du 17 août 2015. Cette intervention peut concerner les actions en référé, devant le Conseil d'Etat en appel, et en cassation le cas échéant.

Confie la défense et la représentation de la ville à **Maître Bruno ODENT, avocat associé du cabinet ODENT POULET, 16 ter avenue Bosquet – 75007 PARIS** (ou à défaut, un avocat du même cabinet).

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au Chapitre 011 Article 6227.

Décision n° 24/2015

Décide de consentir au Comité Départemental EPGV, l'occupation du bureau n° 209 sis à l'Espace du Puy du Roy à Compiègne, d'une surface d'environ 12 m².

Les locaux sont mis à la disposition du Comité départemental EPGV à titre gratuit. Les charges sont supportées par ce comité.

La convention prendra effet le 15 septembre 2015 et se terminera le 31 décembre 2015. Sur demande dudit comité, la Ville de Compiègne pourra consentir au renouvellement de la convention, chaque année, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 25/2015

Décide de consentir au ROTARY CLUB de COMPIEGNE et au ROTACT CLUB de COMPIEGNE, l'occupation du bureau n° 2 de l'Abbaye de Royallieu à Compiègne, d'une surface d'environ 34 m².

Les locaux sont mis à disposition des deux associations à titre gratuit. Les charges sont supportées par ces associations.

La convention prendra effet le 15 septembre 2015 et se terminera le 31 décembre 2015. Sur demande desdites associations, la Ville de Compiègne pourra consentir au renouvellement de la convention, chaque année, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

Décision n° 26/2015

Décide de consentir à l'AMICALE du QUARTIER des JARDINS, l'occupation du Foyer Pierre DESBORDES les jours ci-après :

- Les lundis de 10 h 30 à 18 h,
- Les mercredis de 10 h 30 à 18 h.

Les locaux sont mis à la disposition de l'AMICALE du QUARTIER des JARDINS à titre gratuit. Les charges sont supportées par l'AMICALE du QUARTIER des JARDINS.

La convention prendra effet le 15 septembre 2015 et se terminera le 31 décembre 2015. Sur demande de l'AMICALE du QUARTIER des JARDINS, la Ville de Compiègne pourra consentir au renouvellement de la convention, chaque année, dans la limite de 12 années consécutives et entières.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

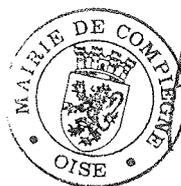
Vu les articles L.2122 et 23 résultant du Code Général des Collectivités Territoriales :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions municipales ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 septembre 2015,
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise